

DEC173102DR15

Décision portant nomination de Mme Valérie BOYER-WATTELET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC142135DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) et nommant M. Jean-Jacques BESSOULE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5200¹ ;

Considérant que Mme Valérie BOYER-WATTELET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 18 au 20 septembre 2017 et les 13 novembre 2017, 17 novembre 2017, 23 novembre 2017 et 27 novembre 2017,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie BOYER-WATTELET, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM), à compter du 1^{er} décembre 2017.

Mme Valérie BOYER-WATTELET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie BOYER-WATTELET, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 30 novembre 2017

Le directeur de l'unité
Jean-Jacques BESSOULE



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de Bordeaux
Eric DUTIL